

L'OBSERVATEUR,

CI-DEVANT

La Bibliothèque Canadienne.

TOME I. SAMEDI, 25 SEPTEMBRE, 1830. N^o. 12.

HISTOIRE DU CANADA.

(CONTINUATION.)

DES Acadiens, au nombre de quatrevingt-un, qui avaient laissé le Canada lors de la conquête, revinrent à la Baie des Chaleurs, au printemps de cette année 1774, et on leur permit de s'y établir, après avoir exigé d'eux le serment de fidélité au roi de la Grande-Bretagne.

Cependant, les colonies anglaises d'Amérique, mécontentes de la manière dont leur métropole voulait les gouverner, et surtout des taxes qu'elle voulait leur imposer sans leur consentement, avaient pris la résolution de résister à ce qu'elles appelaient l'exercice d'un pouvoir arbitraire et une oppression de sa part : les délégués des différentes provinces s'étaient réunis à Philadelphie, capitale de la Pensylvanie, en une assemblée qui se donna le nom de Congrès, afin d'aviser aux moyens de rendre la résistance efficace et générale. Cette assemblée publia ce qu'elle appella une déclaration de droits, et adressa une lettre aux habitans de la province de Québec pour les engager à faire cause commune avec les autres colonies.

Dans cette lettre ou adresse, datée du 26 Octobre 1774, les Américains disent, entr'autres choses, aux Canadiens, "que lorsqu'après une résistance courageuse et glorieuse, le sort des armes les avait mis au nombre des sujets de la Grande-Bretagne, ils s'étaient réjouis d'un accroissement si précieux ; et que comme la bravoure et la grandeur d'âme sont naturellement jointes ensemble, ils s'étaient attendus que leurs courageux ennemis deviendraient leurs amis sincères, et qu'ils avaient espéré que l'Être Suprême répandrait sur eux les dons de sa providence divine, en leur assurant, ainsi qu'à leur postérité la plus reculée, les avantages sans prix de la constitution libre de l'Angleterre, qui est un privilège dont tous les sujets anglais doivent jouir ; — Que cette espérance avait été confirmée par la déclaration faite par le roi en 1763 ; et qu'ils n'auraient